

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1221

14 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>AE Property Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>58562</b>	<b>Intermediate Finance Europe II SICAR ..</b>	<b>58595</b>
<b>Agence Kanne et Associés S.à r.l. ....</b>	<b>58584</b>	<b>Intertrust Management (Luxembourg) S.à</b>	
<b>Agence Kanne S.à r.l. ....</b>	<b>58584</b>	<b>r.l. ....</b>	<b>58575</b>
<b>ARTEMIS Information Management .....</b>	<b>58574</b>	<b>Intesa Sanpaolo Real Estate S.A. ....</b>	<b>58576</b>
<b>Benelux Taxis S.à r.l. ....</b>	<b>58585</b>	<b>IVG Andel 16 Beteiligungs GmbH .....</b>	<b>58575</b>
<b>BOLD Holdings S.à r.l. ....</b>	<b>58578</b>	<b>John Deere GmbH .....</b>	<b>58583</b>
<b>Cadogan C1 S. à r. l. ....</b>	<b>58587</b>	<b>Kech .....</b>	<b>58598</b>
<b>Caelus Energy Indonesian Holdings Sarl</b>		<b>Lauralee .....</b>	<b>58603</b>
<b>.....</b>	<b>58588</b>	<b>Luxglobal Investments S.A. ....</b>	<b>58577</b>
<b>Carreaulux S.à r.l. ....</b>	<b>58574</b>	<b>Marketing Control Holding S.A. ....</b>	<b>58581</b>
<b>Caspar Cine Belval .....</b>	<b>58592</b>	<b>Mars Propco 10 S.à r.l. ....</b>	<b>58580</b>
<b>CETP III Advisor S.à r.l. ....</b>	<b>58566</b>	<b>Mars Propco 22 S.à r.l. ....</b>	<b>58608</b>
<b>Chancellor Finance S.A. ....</b>	<b>58586</b>	<b>Mashta S.A. ....</b>	<b>58590</b>
<b>Chauffage-Sanitaire Mauduit S.à r.l. ....</b>	<b>58587</b>	<b>Michaels of Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>58608</b>
<b>Chicama Investments S.A. ....</b>	<b>58577</b>	<b>Modern Treuhand S.A. ....</b>	<b>58581</b>
<b>Conceptware .....</b>	<b>58583</b>	<b>Next Real Estate Polish Retail S.à r.l. ....</b>	<b>58586</b>
<b>Damea S.A. ....</b>	<b>58577</b>	<b>Pacific Drilling S.A. ....</b>	<b>58593</b>
<b>Damea S.A.-SPF .....</b>	<b>58577</b>	<b>Raiffeisen Vie S.A. ....</b>	<b>58593</b>
<b>Elefant S.A. ....</b>	<b>58590</b>	<b>Redona S.à r.l. ....</b>	<b>58582</b>
<b>Festival du Film Brésilien .....</b>	<b>58591</b>	<b>Superstella S.à r.l. ....</b>	<b>58587</b>
<b>Great German Stores BZ .....</b>	<b>58605</b>	<b>Thintechlens Europe S.à r.l. ....</b>	<b>58580</b>
<b>Infrastructure III Treasury S.C.S. ....</b>	<b>58576</b>	<b>VP Bank (Luxembourg) S.A. ....</b>	<b>58608</b>

**AE Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 162.229.963,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 184.005.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of February,  
before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

A.E. Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.637 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr. Paul Lanois, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 February 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of AE Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds (GBP 12,500.-), with its registered office at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.005 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed dated 21 January 2014 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

*Agenda*

(i) To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-two million two hundred and seventeen thousand four hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 162,217,463.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) to an amount of one hundred and sixty-two million two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 162,229,963.-);

(ii) To issue one hundred and sixty-two million two hundred and seventeen thousand four hundred and sixty-three (162,217,463) new shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares;

(iii) To accept subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company and to accept full payment for these new shares by a contribution in kind;

(iv) To amend article 6 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above capital increase; and

(v) Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-two million two hundred and seventeen thousand four hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 162,217,463.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) to an amount of one hundred and sixty-two million two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 162,229,963.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one hundred and sixty-two million two hundred and seventeen thousand four hundred and sixty-three (162,217,463) new shares, with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for one hundred and sixty-two million two hundred and seventeen thousand four hundred and sixty-three (162,217,463) new shares, with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares"), and to fully pay the aggregate amount of one hundred and sixty-two million two hundred and seventeen thousand four hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 162,217,463.-) for these new Shares by a contribution in kind consisting of the following:

(1) fifteen-thousand (15,000) ordinary shares, with a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each, in Albemarle Equity S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.778 and whose registered office is at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “AE Shares”);

(2) one hundred and fifty thousand (150,000) ordinary shares, with a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each, in Bond Street Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.777 and whose registered office is at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “BSH Shares”);

(3) fifty thousand (50,000) ordinary shares, with a par value of twenty pounds sterling (GBP 20.-) each, in Bond Street Properties S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.231 and whose registered office is at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “BSP Shares”);

(4) one hundred (100) shares of common stock, with a par value of one cent of United States Dollar (USD 0.01) each, in Chicago Estate Inc., a company incorporated in the State of Delaware with organisational ID number 3700243 and whose registered office is at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America (the “Chicago Shares”); and

(5) one hundred (100) shares of common stock, with a par value of one cent of United States Dollar (USD 0.01) each, in New York 61<sup>st</sup> Street Estate Inc., a company incorporated in the State of Delaware with organisational ID number 3895010 and whose registered office is at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America (the “NY Shares” and together with the AE Shares, the BSH Shares, the BSP Shares and the Chicago Shares, the “Contribution in Kind”).

The Shareholder declared that the beneficiary of any security interest in the Contribution in Kind has expressly agreed to the contribution of the Contribution in Kind to the Company, that there are no impediments to the transferability of the Contribution in Kind to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the “Report”).

The Contribution in Kind is valued as follows:

- AE Shares valued at fourteen million one hundred and thirty-nine thousand four hundred and sixty-two pounds sterling (GBP 14,139,462.-);
- BSH Shares valued at ninety-five million one hundred and twenty-one thousand two hundred and thirty-three pounds sterling (GBP 95,121,233.-);
- BSP Shares valued at forty-one million nine hundred and ninety-five thousand nine hundred and eighty-nine pounds sterling (GBP 41,995,989.-);
- Chicago Shares valued at five million six hundred and seventy-seven thousand and twenty-one pounds sterling (GBP 5,677,021.-); and
- NY Shares valued at five million two hundred and eighty-three thousand seven hundred and fifty-eight pounds sterling (GBP 5,283,758.-).

The conclusions of the Report read as follows:

“Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and par value to one hundred and sixty-two million two hundred and seventeen thousand four hundred and sixty-three (162,217,463) new shares in the Company, with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each, in an aggregate amount of one hundred and sixty-two million two hundred and seventeen thousand four hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 162,217,463.-).”

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new Shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company’s share capital is fixed at one hundred and sixty-two million two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-three pounds sterling (GBP 162,229,963.-) represented by one hundred and sixty-two million two hundred and twenty-nine thousand nine hundred and sixty-three (162,229,963) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up”.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février,

par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

A.E. Holding S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 71.637 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Paul Lanois, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 février 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de AE Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 184.005 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 janvier 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

#### Ordre du jour

(i) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent soixante-deux millions deux cent dix-sept mille quatre cent soixante-trois livres sterling (GBP 162.217.463,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à un montant de cent soixante-deux millions deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois livres sterling (GBP 162.229.963,-);

(ii) Émission de cent soixante-deux millions deux cent dix-sept mille quatre cent soixante-trois (162.217.463) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

(iii) Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, à libérer intégralement par un apport en nature;

(iv) Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus; et

(v) Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent soixante-deux millions deux cent dix-sept mille quatre cent soixante-trois livres sterling (GBP 162.217.463,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à un montant de cent soixante-deux millions deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois livres sterling (GBP 162.229.963,-).

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent soixante-deux millions deux cent dix-sept mille quatre cent soixante-trois (162.217.463) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Paiement*

L'Associé, représenté tel que décrit ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent soixante-deux millions deux cent dix-sept mille quatre cent soixante-trois (162.217.463) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales»), à libérer intégralement par un apport en nature consistant en:

(1) quinze mille (15.000) actions ordinaires, avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, dans Albemarle Equity S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.778 et ayant son siège social au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (les «Actions AE»);

(2) cent cinquante mille (150.000) actions ordinaires, avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, dans Bond Street Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.777 et ayant son siège social au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (les «Actions BSH»);

(3) cinquante mille (50.000) actions ordinaires, avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, dans Bond Street Properties S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.231 et ayant son siège social au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (les «Actions BSP»);

(4) cent (100) actions ordinaires, avec une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune, dans Chicago Estate Inc., une société régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique, immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le numéro 3700243 et ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (les «Actions Chicago»); et

(5) cent (100) actions ordinaires, avec une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune, dans New York 61<sup>st</sup> Street Estate Inc., une société régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique, immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le numéro 3895010 et ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (les «Actions NY» et ensemble avec les Actions AE, les Actions BSH, les Actions BSP et les Actions Chicago, l'«Apport en Nature»).

L'Associé a déclaré que le bénéficiaire de tout droit de sûreté sur l'Apport en Nature a expressément consenti à l'apport de l'Apport en Nature à la Société, qu'il ne subsiste aucun obstacle au transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

L'Apport en Nature est évalué comme suit:

- les Actions AE sont évaluées à quatorze millions cent trente-neuf mille quatre cent soixante-deux livres sterling (GBP 14.139.462,-);

- les Actions BSH sont évaluées à quatre-vingt-quinze millions cent vingt et un mille deux cent trente-trois livres sterling (GBP 95.121.233,-);

- les Actions BSP sont évaluées à quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-neuf livres sterling (GBP 41.995.989,-);

- les Actions Chicago sont évaluées à cinq millions six cent soixante-dix-sept mille et vingt et un livres sterling (GBP 5.677.021,-); et

- les Actions NY sont évaluées à cinq millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante-huit livres sterling (GBP 5.283.758,-).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport en Nature qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux cent soixante-deux millions deux cent dix-sept mille quatre cent soixante-trois (162.217.463) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, pour un montant total de cent soixante-deux millions deux cent dix-sept mille quatre cent soixante-trois livres sterling (GBP 162.217.463,-).»

### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles Parts Sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à cent soixante-deux millions deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois livres sterling (GBP 162.229.963,-), représenté par cent soixante-deux millions deux cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-trois

(162.229.963,-) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Lanois, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2014. Relation: LAC/2014/8709. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014036825/234.

(140042206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

### **CETP III Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.068.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of February,

Before Us, Maître Francis Kessler, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CETP III Participations S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary dated February 5, 2014 and currently under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, and whose articles of incorporation have not yet been amended,

hereby represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on February 5, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

#### **Title I - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may also select and hire service providers for its own purposes or on behalf of related parties.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name “CETP III Advisor S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (1) Euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## Title III - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the “Sole Manager”) or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the “Board of Managers”). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

#### **Title IV - Shareholders' meetings**

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Title V - Accounting year and annual accounts**

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

#### **Title VI - Liquidation and dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

#### **Title VII- Applicable law**

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fourteen.

##### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, CETP III Participations S.à r.l., prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company.

##### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Ms. Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977 in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mrs. Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- CETP III Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-284581 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de février,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

CETP III Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte notarié du soussigné en date du 5 février 2014, actuellement en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont pas été modifiés,

ici représentée par Mademoiselle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 5 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également choisir et engager des prestataires de services à ses propres fins ou pour le compte des parties concernées.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties,

de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «CETP III Advisor S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

**Art. 8. Droits des actionnaires.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## Titre III - Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

#### **Titre IV - Assemblée des actionnaires**

**Art. 18. Assemblée des actionnaires.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

### **Titre V - Exercice social et comptes annuels**

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

### **Titre VI - Liquidation et dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

### **Titre VII - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CETP III Participations S.à r.l., susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la Société.

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
  - Mlle Barbara Imbs, Associate Vice President, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
  - Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;

- CETP III Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-284581, et ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014035810/435.

(140040676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

---

#### **Carreaulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 36.954.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de Carreaulux S.à r.l.*

Stéphanie DOSCH

Référence de publication: 2014036878/11.

(140042363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

---

#### **ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 36.326.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2014*

Est nommé, administrateur unique de catégorie A et administrateur délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 mars 2015:

Monsieur Philippe PETIT, Managing Director de la société Artemis Information Management, demeurant à Eicherfeld 7, L-1462 Luxembourg.

Est nommé, commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 mars 2015:

Read S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45083, ayant son siège social au 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039282/18.

(140045881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

---

**IVG Andel 16 Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 152.245.

Das vorliegende Schriftstück wurde zu dem Zweck erstellt, die im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) eingetragenen Informationen zu aktualisieren.

Am 12. August 2013 wurde der alleinige Teilhaber der Gesellschaft, die IVG Austria (Lux) Verwaltungsgesellschaft S.A., von der Gesellschaft IVG Luxembourg S.à r.l. übernommen.

Infolge dessen gestalten sich die Inhaberverhältnisse am Kapital der Gesellschaft wie folgt:

IVG Luxembourg S.à r.l. handelnd für Rechnung des IVG Austria Immobilienfonds FCP-FIS, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg und diesem unterliegend, mit Sitz in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, eingetragen in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B150381, hält 250 Gesellschaftsanteile.

Luxemburg, den 14. März 2013.

IVG Andel 16 Beteiligungs GmbH

Signature

Référence de publication: 2014038240/20.

(140043963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.336.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 18 février 2014, l'associé unique a décidé de révoquer les gérants suivants avec effet immédiat:

- Madame Claudine SCHINKER;
- Madame Elizabeth TIMMER;
- Madame Johanna VAN OORT;
- Monsieur Richard BREKELMANS;
- Monsieur Abdelhakim CHAGAAR;
- Monsieur Giuseppe DI MODICA;
- Monsieur Harald THUL.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Virginie DOHOGNE, née le 14 juin 1975 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Douwe TERPSTRA, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Madame Virginie DOHOGNE;
- Monsieur Johan DEJANS;
- Monsieur Hille-Paul SCHUT;
- Monsieur Douwe TERPSTRA;
- Monsieur Joost TULKENS;
- Monsieur Wilfred VAN DAM.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014038223/34.

(140043818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Intesa Sanpaolo Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.762.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Real Estate S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2014038225/12.

(140044043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Infrastructure III Treasury S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 185.222.

**STATUTS**

*Extrait de l'acte constitutif aux fins de publication au Registre du Commerce et des Sociétés conforme à l'article 6 de la loi modifiée du 10 août 1915*

- Désignation précise de l'associé commandité

AXA Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se trouve au 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-152.111.

- Raison de commerce de la Société

Infrastructure III Treasury S.C.S.

- Objet social

Le but du partenariat est de (1) agir en tant que véhicule pour les actifs de l'actionnaire et allouer ces actifs conformément au Limited Partnership Agreement; (2) conclure tous les contrats dérivés; (3) prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; acquérir, détenir et aliéner les intérêts et obligations et autres titres émis par des entreprises, organismes luxembourgeois et / ou étrangers ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts et obligations et titres; (4) emprunter sous quelque sorte ou forme que ce soit et en privé et (5) émettre des obligations, des billets ou d'autres titres de créance ainsi que des bons de souscription ou d'autres droits de souscription d'actions.

- Lieu où la Société a son siège social

24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

- Désignation des gérants, nature et objet de leurs pouvoirs

Associé gérant commandité: AXA Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se trouve au 24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-152.111.

Régime de signature statutaire: La Société sera engagée envers les tiers par la signature du seul organe de gestion ou par un ou plusieurs mandataire ad hoc aux quels l'organe de gestion peut déléguer une partie de son pouvoir.

- Capital social

Capital social variable: EUR 15.000.-

- Désignation des commanditaires qui doivent fournir des valeurs

Aucun commanditaire ne doit fournir des valeurs.

- Epoque où la Société doit commencer et finir

Date de constitution: 07 février 2014

Date de fin: 16 août 2025

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038222/42.

(140044190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---



**Luxglobal Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 92.475.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 3 mars 2014*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration.

2. Mme Nathalie THILL a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Sabine DE COEN, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 30 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Mme Kerstin SCHONS, administrateur de sociétés, née à Bitburg (Allemagne), le 20 février 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

6. Mme Céline TRIDANT a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Mme Céline TRIDANT se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 13.3.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour LUXGLOBAL INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014037666/28.

(140043045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**Damea S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Damea S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 181.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038129/10.

(140043924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Chicama Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 170.797.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 26 février 2014*

*Première résolution*

Renouvellement de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc Augier accepte ce mandat pendant la durée de son mandat d'Administrateur qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

CHICAMA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014038115/16.

(140043837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**BOLD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.521.

In the year two thousand and fourteen, on twenty-eighth of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (in abbreviation “Interconsult”), a public limited liability company with registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B - 40312 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Hinnerk KOCH, managing director, professionally residing in L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, by virtue of proxies given under private seal.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of “BOLD Holdings S.à r.l.”, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B - 114.521, incorporated by a deed of 17 February 2006 of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°962 dated 17 May 2006 (the Company).

II. The Company’s share capital is currently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro each (EUR 100).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
  2. appointment of the liquidator (Liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
- and
3. determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
  4. Miscellaneous.

After deliberation, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Marcel STEPHANY, chartered accountant, born on 4<sup>th</sup> of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Be-reldange as liquidator of the Company (the Liquidator).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer upon the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand and three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (en abréviation «Interconslut»), une société anonyme ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 40312 (l'Associé Unique);

représentée par Monsieur Hinnerk KOCH, directeur, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessous, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «BOLD Holdings S.à r.l.» ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 114.521, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, reçu en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 962 du 17 mai 2006 (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune.

III L'Associé Unique souhaite prendre les résolutions sur les objets suivants:

1. dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
2. nomination du liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de placer la Société en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange agissant en qualité de Liquidateur de la Société (le Liquidateur).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé Unique décide d'instruire le Liquidateur de liquider les actifs et payer les dettes de la Société, au mieux de ses possibilités et en accord avec les circonstances, et de remettre un rapport de liquidation.

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations au nom de la Société, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur, au nom et pour le compte de la Société, d'exécuter et accomplir les obligations de tout accord ou document nécessaires pour la liquidation de la Société, et pour la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide par ailleurs d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée dans le présent acte.

Et après lecture faite à la partie comparante, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: H. Koch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mars 2014. LAC/2014/10797. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038072/127.

(140044175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Thintechlens Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 156.286.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance prises en date du 26 février 2014*

Les membres du Conseil de gérance, délibérant valablement, décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2014.

THINTECHLENS EUROPE SÀRL

Référence de publication: 2014038464/15.

(140043952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Mars Propco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.301.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

Company Director

Référence de publication: 2014038300/17.

(140044067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 42.234.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la fusion intervenue le 30 septembre 2013 entre Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Société Absorbée, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., en tant que Société Absorbante, publiée sous la référence 2013137801/38 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante a été réalisé.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet au 28 février 2014, de la convention de domiciliation conclue le 1 avril 1998 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Marketing Control Holding ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.42234; et

- Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.52925.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014037683/25.

(140043428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 8 novembre 2013, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Torben MADSEN, demeurant professionnellement au 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen, comme administrateur du conseil d'administration de la société.

2. De ré-élire M. Torben MADSEN, demeurant professionnellement au 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen, comme administrateur-délégué de la société;

3. D'accepter la démission de Melle Elin SJOLING et de M. Gilles WECKER comme administrateurs du conseil d'administration de la société.

4. D'accepter la démission de Melle Elin SJOLING et de M. Gilles WECKER comme administrateurs-délégué de la société.

5. De ré-élire M. Lars SCHRODER, demeurant professionnellement au 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen, comme commissaire aux comptes de la société.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 8th 2013, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Torben MADSEN, residing professionally at 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen, as a director of the company;

2. To re-elect Mr. Torben MADSEN, residing professionally at 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen in order to delegate the day-to-day management of the Company;

3. To relieve Ms. Elin SJOLING and Mr. Gilles WECKER as directors of the company;

4. To relieve Ms. Elin SJOLING and Mr. Gilles WECKER in order to delegate the day-to-day management of the Company;

5. To re-elect Mr. Lars SCHRODER, residing professionally at 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2014037692/29.

(140042893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Redona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.723.

—  
In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on February 25<sup>th</sup>, 2014.

The prenamed Orangefield (Luxembourg) S.A., is the sole shareholder of Redona S.à r.l. a “société à responsabilité limitée”, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg companies and trade register under number B 183 723 (the “Company”) incorporated pursuant to a deed of notary Maitre Martine SCHAEFFER on January 9, 2014, in process of publication.

- The sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to reduce the nominal value of the share quotas of the Company from its current amount of one hundred and twenty five Euro (EUR 125) each to one Euro cent (EUR 0.01) each so that the issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is represented by one million two hundred fifty thousand (1 250 000) shares quotas.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to restate article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

“The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1 250 000) share quotas of one Euro cent (EUR 0.01) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «Redona S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Marine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2014, publication en cours.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.-) chacune à un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune de sorte que le capital social émis de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) soit désormais représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014037761/82.

(140043446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Conceptware, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038122/10.

(140044145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**John Deere GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.281.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOHN DEERE GMBH S.A.R.L.

Caroline WEIRAUCH / Christoph WIGGER / Markwart VON PENTZ

Manager / Manager / Manager

Référence de publication: 2014038875/12.

(140044607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Agence Kanne S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Agence Kanne et Associés S.à r.l.)**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 41, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 157.440.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Soumaley KOUADIO, commerçante, né à Bonoua (RCI), le 15 juin 1964, demeurant à L-2628 Bonnevoie, 41, rue des Trévières.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "AGENCE KANNE ET ASSOCIÉS S.à r.l.", avec siège social à L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 157.440, constituée suivant acte reçu par le notaire Edouard DELOSCH, alors de résidence à Rambrouch, en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 5 février 2011, et dont les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées par l'associée unique, pré-qualifiée.

*Cession de parts sociales*

III.- Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 04 octobre 2013, que Monsieur Etchian Joseph AKA, comptable, né à Mafféré-Aboisso (RCI), le 17 juin 1959, demeurant à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange, a cédé et transporté, avec effet au 04 octobre 2013, ses cinquante (50) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «AGENCE KANNE ET ASSOCIÉS S.à r.l.», à Madame Soumaley KOUADIO, pré-qualifiée, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées.

IV. En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société «AGENCE KANNE ET ASSOCIÉS S.à r.l.» appartiennent entièrement à l'associée unique comme suit:

- Madame Soumaley KOUADIO, pré-qualifiée, cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>
Total: cent parts sociales . . . . .	100

*Assemblée générale extraordinaire*

V. Suite à la cession de parts sociales actée ci-avant, l'associée unique prénommée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Constatation de la présence d'un associé unique dans la Société;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société en "AGENCE KANNE S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
3. Transfert du siège social de L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg à L-2628 Bonnevoie, 41, rue des Trévières;
4. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
5. Démission de Monsieur Etchian Joseph AKA de son mandat de gérant de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique constate que la Société n'a plus qu'un associé unique en la personne de Madame Soumaley KOUADIO, pré-qualifiée.



#### Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "AGENCE KANNE ET ASSOCIÉS S.à r.l." en "AGENCE KANNE S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AGENCE KANNE S.à r.l."»

#### Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg, à l'adresse suivante: L-2628 Bonnevoie, 41, rue des Trévires.

#### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

#### Cinquième résolution

L'associée unique prend connaissance et décide d'accepter la démission de Monsieur Etchian Joseph AKA, pré-qualifié, en tant que gérant technique de la Société.

L'associée unique décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

La Société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique, Madame Soumaley KOUADIO, pré-qualifiée.

Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Madame Soumaley KOUADIO, commerçante, né à Bonoua (RCI), le 15 juin 1964, demeurant à L-2628 Bonnevoie, 41, rue des Trévires, en sa qualité de gérant unique de la Société «AGENCE KANNE S.à r.l.», déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.KOUADIO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1207. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014038029/93.

(140044202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

#### **Benelux Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2014038649/11.

(140044443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

**Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 105.002,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.396.

*I. Mise à jour*

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le 30 juillet 2013, la dénomination de l'associé de la Société, GE Polish Retail Feeder S.à r.l., a changé et doit désormais se lire comme suit:

- Next Polish Retail Feeder S.à r.l.

*II. Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 18 février 2014 que l'associé Valad Poland Retail LLP a transféré 110 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Thierry LELEU, né le 11 décembre 1967 à Versailles, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 64 North Row, Fifth Floor, W1K 7DA Londres, Royaume-Uni.

En conséquence, les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Next Polish Retail Feeder S.à r.l. . . . .	47.264 parts sociales
CB Richard Ellis GMM Global Alpha Fund Séries FCP-SIF Global Alpha Open-Ended Fund, un fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, établi sous la forme d'un fonds commun de placement, agissant au travers de sa société de gestion, CB Richard Ellis Global Alpha Séries S.à r.l. . . . .	10.761 parts sociales
GE Capital Real Estate Polish Retail US LLC . . . . .	4.006 parts sociales
Första AP-fonden . . . . .	25.200 parts sociales
Valad Poland Retail LLP . . . . .	689 parts sociales
BMW (UK) Trustées Limited en tant que trustée de BMW (UK) Opérations Pension Scheme . . . . .	3.237 parts sociales
Pilkington Brother Superannuation Trustée Limited en tant que trustée de PILKINGTON SUPERANNUATION SCHEME . . . . .	1.531 parts sociales
Severn Trent PIF Trustées Limited en tant que trustée de Severn Trent Pension Investment Fund . . . . .	1.793 parts sociales
State Street Nominees Limited a/c 29G5, agissant pour le compte de Conoco Phillips Pension Plan Trustées Limited . . . . .	787 parts sociales
Tesco Pension Trustée Limited en tant que trustée de Tesco PLC Pension Scheme . . . . .	5.118 parts sociales
J Sainsbury Pension Scheme Trustées Limited . . . . .	2.581 parts sociales
Amlin Corporate Insurance N.V . . . . .	1.925 parts sociales
Thierry LELEU . . . . .	110 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Next Real Estate Polish Retail S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014038352/43.

(140044191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Chancellor Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039358/9.

(140045145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Cadogan C1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.566.

By resolution of the shareholders of the Company dated March 5<sup>th</sup> 2014:

1. The resignation of the managers Mr Ely Michel Ruimy and Mr Franck Ruimy has been acknowledged.

1. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 12 of the articles of incorporation of the Company.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Par résolution des associés de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission des gérants Mr Ely Michel Ruimy et Mr Franck Ruimy

2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 184 865, gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 12 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014038686/23.

(140044335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Chauffage-Sanitaire Mauduit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8218 Mamer, 1-3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 36.161.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014038698/14.

(140044900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Superstella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.973.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

Company Director

Référence de publication: 2014038430/17.

(140044218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.200.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.758.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of January,  
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Caelus Energy International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number B 174.400,

represented by Me Elsa Idir, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 23 January 2014, which shall be registered with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of and holding all the shares in issue in Caelus Energy Indonesian Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 170.758, incorporated on 3 August 2012 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2252 of 11 September 2012.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 November 2013 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which a resolution is to be passed are as follows (all to be resolved upon in one sole resolution):

*Agenda*

- Increase of the issued share capital of the Company to one million and two hundred thousand United States Dollars (USD 1,200,000) by the issue of five million (5,000,000) shares, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), for a total subscription price of three million five hundred thousand United States Dollars (USD 3,500,000) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the Subscription Price in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares to the issued share capital and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

**" Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at one million two hundred thousand United States Dollars (USD 1,200,000) divided into one hundred twenty million (120,000,000) shares with a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

After having considered the above, the Sole Shareholder took the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to one million and two hundred thousand United States Dollars (USD 1,200,000) by the issue of five million (5,000,000) shares of a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), for a total subscription price of three million and five hundred thousand United States Dollars (USD 3,500,000) (the "Subscription Price").

Thereupon the Sole Shareholder, represented as aforementioned, subscribed to the New Shares and fully paid the Subscription Price in cash.

Evidence of the full payment of the Subscription Price has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares to the issued share capital and the balance to the freely available share premium.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further business to resolve upon, the present decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand euros (EUR 3.000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois janvier,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

Caelus Energy International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro B 174.400,

représentée par Me Elsa Idir, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 janvier 2014, qui restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales émises de Caelus Energy Indonesian Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 170.758, constituée le 3 août 2012 suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2252 du 11 septembre 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 novembre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être adoptée sont les suivants (tous devant être adoptés en une résolution unique):

### Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société à un montant d'un million deux cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.200.000) par l'émission de cinq millions (5.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 3.500.000) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du Prix de Souscription par paiement en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social et le solde à la prime d'émission librement distribuable; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué ci-dessous:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.200.000) divisé en cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

### Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un montant d'un million deux cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.200.000) par l'émission de cinq millions (5.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 3.500.000).

A la suite de quoi, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué précédemment, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et a entièrement payé le prix de souscription par paiement en numéraire.

Une preuve du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social émis et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente décision de l'Associé Unique a été clôturée.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E.IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1228. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014038086/124.

(140043174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

#### **Elefant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.550.

#### *Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 25 octobre 2013*

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Maître Jean-Marie VERLAINE de son poste d'administrateur intervenue en date du 24 octobre 2013.

Le Conseil d'Administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Marc BODELET demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Marc BODELET terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pour ELEFANT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038758/17.

(140044918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

#### **Mashta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 71.858.

#### *Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 20 février 2014*

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 20 février 2014, que:

Après avoir constaté que Madame Agnes Ludasz s'est démise de ses fonctions d'Administrateur en date du 31 octobre 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Yannick Monardo, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 8 janvier 1984, demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 20 février 2014, en remplacement de Madame Agnes Ludasz Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

MASHTA S.A.

Référence de publication: 2014038942/19.

(140044789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

## **Festival du Film Brésilien, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3422 Dudelange, 34, rue Comte de Bertier.

R.C.S. Luxembourg F 9.879.

### — STATUTS

Entre les soussignées:

1. Piedade Dalva Levy, 140 rue du Maitrank - 6700 Arlon, Belgique, femme au foyer, de double nationalité: brésilienne et belge;

2. Luciele Pinto Viegas Milani, 67a rue des Champs - L-8053 Bertrange, employée de bureau, de double nationalité: brésilienne et italienne;

3. Maria Aparecida Capus Correa de Araujo, 34 rue Comte de Bertier - L-3422 Dudelange, femme au foyer, de nationalité brésilienne;

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présentes statuts ainsi que par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, tel qu'elle a été modifiée par la suite.

### **Chapitre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège Social, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup> .** L'association prend la dénomination «Festival du Film Brésilien».

Son siège est fixé à Dudelange et peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. La durée de l'association est illimitée.

### **Chapitre 2. Objet social.**

**Art. 2.** L'association a pour but de promouvoir la culture brésilienne dans toute sa diversité au Grand Duché de Luxembourg et en grande région, par le biais des arts et du cinéma, moyennant l'organisation périodique du Festival du Film Brésilien, ainsi que d'autres activités culturelles et artistiques.

### **Chapitre 3. Les membres.**

**Art. 3.** Peut devenir membre effectif de l'association:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée

**Art. 4.** Le nombre de membres de l'association est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à 3 (trois).

**Art. 5.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

**Art. 6.** Chaque membre peut être exclu de l'association pour des paroles, actes ou écrits susceptibles de nuire de par leur forme ou leur contenu à la qualité, à la réputation ou le bon fonctionnement de l'association. Un membre peut de même être exclu s'il refuse de se conformer aux présents statuts, ou aux décisions de l'assemblée générale ou du conseil d'administration.

### **Chapitre 4. L'assemblée générale.**

**Art. 7.** L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par année. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer l'assemblée générale extraordinaire, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

**Art. 8.** Les convocations, contenant l'ordre du jour, se feront par simple lettre, au moins huit jours avant la date fixée de l'assemblée.

**Art. 9.** Tout membre présent a droit à une voix, et peut se faire représenter par un autre ' membre associé de l'association.

**Art. 10.** L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre de membres présents, à l'exception des cas prévus par la loi ou des présents statuts. L'assemblée générale décide par vote à mainlevée sauf si elle en décide autrement. La proposition de procéder par un mode de vote autre que par mainlevée doit être appuyée par un vingtième des membres présents. Le changement du mode de vote ne vaut chaque fois que pour une seule résolution de l'assemblée.

**Art. 11.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou en cas d'empêchement, par une des personnes suivantes, en ordre de subsidiarité: le trésorier, le secrétaire, le membre le plus âgé du conseil d'administration, le membre le plus âgé de l'association.

**Art. 12.**

(1) L'assemblée générale peut valablement prendre une résolution qui n'a pas figuré sur l'ordre du jour si elle en décide ainsi par vote. Pour être soumise au vote de l'assemblée générale séance tenante, une telle proposition doit être appuyée par un vingtième des membres associés présents.

(2) Les membres peuvent prendre connaissance des résolutions prises par l'assemblée générale au siège de l'association, sans déplacement.

**Chapitre 5. Le conseil d'administration.**

**Art. 13.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui sont élus par l'assemblée générale parmi les membres associés. La durée du mandat des administrateurs est d'un an. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables sans motif par une décision de l'assemblée générale. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil coopte provisoirement un nouveau membre, qui doit être confirmé par la prochaine assemblée générale.

**Art. 14.**

(1) Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou, celui-ci étant empêché, du vice-président. Les séances sont présidées par le président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président ou, à défaut, par le plus âgé des administrateurs présents. Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

(2) Toutes les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents. Le vote se fait par mainlevée, sauf si le conseil décide de procéder par vote secret. Aucun administrateur ne peut se faire représenter. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un de ses membres.

**Art. 15.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil.

**Chapitre 6. Comptes sociaux, Modification des statuts, Liquidation, Dissolution.**

**Art. 16.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 17.** Le compte de l'année sociale écoulée et le budget de l'exercice suivant sont élaborés par le conseil d'administration et sont votés par l'assemblée générale annuelle. L'approbation du compte de l'exercice vaut de plein droit décharge aux membres du conseil d'administration. L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf le premier exercice, qui se termine le 31 décembre 2014.

**Art. 18.** La modification des statuts de l'association s'opère conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 19.** L'assemblée générale qui prononce la dissolution de l'association nommera parmi les membres du conseil d'administration un liquidateur qui donnera après l'acquittement du passif, à l'actif subsistant une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée. Après l'achèvement des opérations de liquidation, l'assemblée générale votera l'approbation des comptes de liquidation, qui vaut de plein droit décharge au liquidateur.

Dudelange, le 12 mars 2014.

Piedade D. Levy / Luciele V. Milani / Mariaj A. Capus C. de Araujo.

*Les membres*

Référence de publication: 2014037994/92.

(140043148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**Caspar Cine Belval, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 170.377.

J'ai le regret de vous remettre par la présente ma démission en tant que gérant technique de votre estimée société.

Belvaux, le 31 décembre 2013.

Roland Asselborn.

Référence de publication: 2014040002/9.

(140046056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

---



**Raiffeisen Vie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 90.283.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 mars 2014 que Messieurs Jean-Louis BARBIER, André BIRGET, Philippe BONTE, John BOUR, Laurent DEMEULDER, Guy HOFFMANN, Marc LAUER et Gilbert WOLTER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Messieurs Marc LAUER et Guy HOFFMANN ont été reconduits dans leurs fonctions de président respectivement de vice-président du conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAIFFEISEN VIE S.A.

Référence de publication: 2014039036/16.

(140044761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

**Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The board of directors (the Board of Directors) of Pacific Drilling S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under registration number B 159.658, with a share capital of two million two hundred and forty one thousand United States Dollars (USD 2,241,000.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 11, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 May 2011, number 1021, the articles of association of which have been amended most recently by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger on 20 December 2011 (the Company),

Here represented by Me Marine LEONARDIS, lawyer, professionally residing at 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of the authority conferred upon her by resolutions adopted by the Board of Directors (the Board Resolutions) on 4 March 2014, said resolutions, signed *in variatur* by the representative and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with it to the registration authorities.

The said appearing person, acting in his aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

1. That the current articles of association of the Company (the Articles) provide that the issued share capital of the Company is set at two million two hundred and forty one thousand United States Dollars (USD 2,241,000.-), divided into two hundred twenty four million and one hundred thousand (224,100,000) shares without nominal value but having an accounting par value of one cent (USD 0.01) each, fully paid up.

2. That pursuant to Article 5.3 of the Articles, the authorized share capital of the Company has been set at fifty million United States dollars (USD 50,000,000.-, such amount including the current share capital of the Company) and that the Board of Directors is authorized to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorized share capital, such Article 5 of the Articles then to be amended so as to reflect the increase of the share capital of the Company.

3. That the Board of Directors, by the Board Resolutions and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5.3 of the Articles, approved, subject to confirmation of the receipt by the Company of the relevant subscription funds in the amount of eighty six thousand seven hundred United States Dollars (USD 86,700) (the Funds), (i) the issuance within the authorized share capital of eight million six hundred seventy thousand (8,670,000) shares (the Additional LTIP Shares) as detailed in the Board Resolutions and (ii) the increase of the share capital of the Company by an amount of eighty six thousand seven hundred United States Dollars (USD 86,700) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of two million two hundred forty one thousand United States Dollars (USD 2,241,000.-) to the amount of two million three hundred twenty seven thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,327,700) represented by two hundred thirty two million seven hundred seventy thousand (232,770,000) shares.

4. That the Board Resolutions record the decision of the Board of Directors, taken in accordance with Article 5.3 of the Articles, to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and to issue the Additional LTIP Shares.

5. That the Additional LTIP Shares have been entirely paid up and fully subscribed on 4 March 2014 by a contribution in cash to the Company of the Funds, all allocated to the share capital of the Company, such amount having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation:

- i. of a letter from Citibank International Plc, (Luxembourg Branch) confirming availability of the Funds; and
- ii. of a letter signed by Christian J. Beckett for and on behalf of the Board of Directors confirming receipt of the Funds, the allocation of the Funds to share capital of the Company and the issuance of the Additional LTIP Shares.

6. That the shareholders register of the Company will be amended as detailed in the Board Resolutions to reflect the issuance of the Additional LTIP Shares and the increase of the share capital of the Company as recorded in the present deed.

7. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, Article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall be read as follows:

“The share capital is set at two million three hundred and twenty seven thousand seven hundred United States Dollars (USD 2,327,700) represented by two hundred thirty two million seven hundred seventy thousand (232,770,000) shares in registered form, without nominal value”.

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,150.-.

The capital increase is valued at EUR 63,082.50.-.

Whereas, the present deed was drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail. The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Le conseil d'administration (le Conseil d'Administration) de Pacific Drilling S.A., une société anonyme, dont le siège social se situe au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 159.658, ayant un capital social de deux millions deux cent quarante et un mille dollars américains (USD 2.241.000,-), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 mai 2011, numéro 1021, lesdits statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 20 Décembre 2011 (la Société),

Ici représenté par Me Marine LEONARDIS, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration (les Résolutions du Conseil) du 4 Mars 2014, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités en charge de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

1. Que selon les statuts de la Société en vigueur (les Statuts), le capital social de la Société émis est fixé à deux millions deux cent quarante et un mille dollars américains (USD 2.241.000,-) divisé en deux cent vingt-quatre millions cent mille (224.100.000) actions sans valeur nominale mais ayant une valeur comptable d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, entièrement libérées.

2. Qu'en vertu de l'Article 5.3 des Statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions de dollars américains (USD 50.000.000,- ce montant comprenant le capital social actuel de la Société) et que le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital social autorisé, l'Article 5 des Statuts étant alors à modifier de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société.

3. Que le Conseil d'Administration, par les Résolutions du Conseil et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5.3 des Statuts, a approuvé, sous réserve de la confirmation de la réception par la Société des fonds de souscription liés concernés pour un montant de quatre-vingt-six mille sept cent dollars américains (USD

86.700,-) (les Fonds), (i) l'émission, dans le cadre du capital autorisé, de huit millions six cent soixante-dix mille (8.670.000) actions (les Actions Additionnelles LTIP) tel que détaillé dans les Résolutions du Conseil et (ii) l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-six mille sept cent dollars américains (USD 86.700,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quarante et un mille dollars américains (USD 2.241.000,-) au montant de deux millions trois cent vingt sept mille sept cents dollars américains (USD 2.327.700,-), représenté par deux cent trente deux millions sept cent soixante dix mille (232.770.000) actions.

4. Que les Résolutions du Conseil consignent la décision du Conseil d'Administration, prise en conformité avec l'Article 5.3 des Statuts, de retirer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants de la Société et d'émettre les Actions Additionnelles LTIP.

5. Que les Actions Additionnelles LTIP ont été intégralement entièrement libérées et souscrites le 4 Mars 2014 par un apport en numéraire à la Société des Fonds, tous alloués au capital social de la Société, ce montant se trouvant à la libre disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire instrumentant par la présentation:

i. d'une lettre de Citibank International Plc, (Luxembourg Branch) confirmant la disponibilité des Fonds; et  
ii. d'une lettre signée par Christian J. Beckett au nom et pour le compte du Conseil d'Administration, confirmant la réception des Fonds, l'allocation des Fonds au capital social de la Société et l'émission des Actions Additionnelles LTIP.

6. Que le registre des actionnaires de la Société sera modifié tel que détaillé dans les Résolutions du Conseil pour refléter l'émission des Actions Additionnelles LTIP et l'augmentation du capital social de la Société telle que constatée dans le présent acte.

7. Que suite à l'augmentation susmentionnée du capital social souscrit, l'Article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et sera lu comme suit:

«Le capital social est fixé à deux millions trois cent vingt-sept mille sept cents dollars américains (USD 2.327.700,-) représenté par deux cent trente deux millions sept cent soixante-dix mille (232.770.000) actions sous forme nominative, sans valeur nominale».

#### *Frais*

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 1.150,- EUR.

L'augmentation de capital a été évaluée à 63.082,50- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant, que le notaire connaît par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Marine LEONARDIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2014. Relation GRE/2014/965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2014039003/135.

(140044547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

---

### **Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.432.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of December,  
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, in abbreviated IFE II, a société en commandite par actions SICAR, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n°792 of 8 August 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 109432, whose articles of incorporation have been amended for the last time on 18 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1163 of 16 May 2013 (the "Company").

The meeting was declared open at 09:00 a.m. by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Luxembourg, in the chair, who also is appointed as secretary.

The meeting elected as scrutineer M. Nicolas GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda:*

1 Subject to the effective disposal of the Company's investment in WFS, to reduce the corporate capital of the Company by an amount of sixteen million two hundred ninety-three thousand six hundred twenty-nine euro and twenty cents (EUR 16,293,629.20) so as to reduce it from its current amount of sixty-nine million seven hundred fifty thousand one hundred twenty-five euro (EUR 69,750,125.-) to fifty-three million four hundred fifty-six thousand four hundred ninety-five euro and eighty cents (EUR 53,456,495.80) by reduction of the nominal value of each share in issue from the current amount of sixty-two euro and fifty cents (EUR 62.50) to an amount of forty-seven euro and ninety cents (EUR 47.90) by reimbursement on each share in issue of an amount of fourteen euro and sixty cents (EUR 14.60).

2 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction.

3 To confer all and any powers to the sole manager of the Company in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) At least one half of the corporate capital was represented which was duly convened, and all the shareholders represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of sixteen million two hundred ninety-three thousand six hundred twenty-nine euros (EUR 16,293,629.20) so as to reduce it from its current amount of sixty-nine million seven hundred fifty thousand one hundred twenty-five euros (EUR 69,750,125.-) to fifty-three million four hundred fifty-six thousand four hundred ninety-five euro and eighty cents (EUR 53,456,495.80.-) by reduction of the nominal value of each share in issue from the current amount of sixty-two euro and fifty cent (EUR 62.50) to an amount of forty-seven euro and ninety cents (EUR 47.90) by reimbursement on each share in issue of an amount of fourteen euro and sixty cents (EUR 14.60).

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fifty-three million four hundred fifty-six thousand four hundred ninety-five euro and eighty cents (EUR 53,456,495.80) divided into one million one hundred eleven thousand and one (1,111,001) class A shares (the "Class A Shares"), five thousand (5,000) class B shares (the "Class B Shares"), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the "Class C Share"), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the "Shares"), each Share having a nominal value of forty-seven euro and ninety cents (EUR 47.90)."

*Third resolution*

The general meeting resolved to confer all and any powers to the sole manager of the Company in order to implement the above resolutions.

The manager is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned at 09:30 a.m.

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1.180,00 EUR.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre,

Par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, en abrégé IFE II, une société en commandite par actions SICAR ayant son siège social 69, route d'Esch, L-1470 5 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, n°792 du 8 août 2005 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109432, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 18 février 2013 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 1163 du 16 mai 2013 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, qui s'est désignée également comme secrétaire.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Nicolas GAUZES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Sous-réserve de la cession effective de l'investissement de la Société dans WF5, réduction du capital social de la Société d'un montant de seize millions deux cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt-neuf euros et vingt centimes (EUR 16.293.629,20) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf millions sept cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 69.750.125,-) à cinquante-trois millions quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingts centimes (EUR 53.456.495,80) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 62.50) à un montant de quarante-sept euros et quatre-vingt dix centimes (EUR 47.90) par remboursement sur chaque action émise d'un montant de quatorze euros et soixante centimes (EUR 14,60).

2 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

3 Délégation de tous pouvoirs au seul gérant pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Plus de la moitié du capital social est représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social de la Société d'un montant de seize millions deux cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt-neuf euros et vingt centimes (EUR 16.293.629,20) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf millions sept cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 69.750.125,-) à cinquante-trois millions quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingts centimes (EUR 53.456.495,80) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 62.50) à un montant de quarante-sept euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 47.90) par remboursement sur chaque action émise d'un montant de quatorze euros et soixante centimes (EUR 14,60).

### Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante-trois millions quatre cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingts centimes (EUR 53.456.495,80) divisé en un million cent onze mille une (1.111.001) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), cinq mille (5.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C»), qui sera détenue par l'Associés Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société, (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de quarante-sept euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 47.90).»

### Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au seul gérant tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Le gérant est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à 1.180,00 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V.PIERRU, N.GAUZES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60727. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038842/160.

(140044919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

### **Kech, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 185.137.

### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- SUPER DYS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg, sous le numéro B 173888,
- TITIEN HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg, sous le numéro B 61011.

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Christophe COUIC, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les comparants ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «KECH».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société

comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.



**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du

gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Libération EUR
1. SUPER DYS, prénommée: . . . . .	6.250	6.250,-
2. TITIEN HOLDING S.A., prénommée: . . . . .	6.250	6.250,-
TOTAL: . . . . .	12.500	12.500,-

Toutes les parts sociales ont entièrement été libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Décide de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2014:

- Monsieur Alain PROUX, né à Chelles le 7 juillet 1953, France, développeur de surfaces commerciales et exploitant, demeurant au 26, rue du 23 juin, 2900 Porrentruy, Suisse, aux fonctions de gérant de catégorie A;
- Monsieur Stéphane PROUX, né à Melun le 5 février 1979, France, dirigeant de sociétés, demeurant au 54 avenue des Deux Châteaux, 77600 Guermantes, France, comme gérant de catégorie A;
- Richard HAWEL, né à Jersey le 14 août 1964, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: C. COUIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2014. LAC/2014/10063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014037053/236.

(140042032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

**Lauralee, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.887.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of March.

Before the undersigned, Maître Roger Arrens Dorf, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lauralee International Limited, a limited liability company incorporated and governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 1003449,

here represented by Mr Nicolas Gerique, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 March 2014, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of LAURALEE, a private limited liability company, having its registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 113.887, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 January 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 473 dated 4 March 2006 and lastly amended by a deed enacted by the same notary on 11 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 620 dated 20 March 2009 (the "Company").

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Lauralee International Limited is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each;

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the corporate object of the Company in order to allow its entry into certain additional agreements, as per the text reflected in the amendment of the articles of association in the following resolution.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's objects are:

- the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money;

- to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through - participations, contributions, purchases or options or in any other way any shares, notes, bonds or other securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company having similar activities;

- to borrow and raise money in any manner except by way of bond issuance to the public or other means of raising money from the public and to secure the repayment of any money borrowed;

- to grant loans or provide or contract any guarantee or indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including (i) any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or (ii) any person which is, for the time being, a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company (an "Affiliate Entity") or (iii) any body corporate in which an Affiliate Entity has a direct or indirect interest and (iv) any person who is associated with the Company in any business or venture), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 2 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any such person.”

### Estimate of costs

The costs which the Company incurs by reason of the present changes of the articles of association are estimated at seven hundred fifty euro (EUR 750.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the present deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am siebten Tag des Monats März,

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Roger Arrensdorf, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Lauralee International Limited, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nachgeltendem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, und eingetragen im British Virgin Islands Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 1003449,

hier vertreten durch Herrn Nicolas Gerique, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 6. März 2014, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin von LAURALEE, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 2a rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500 und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer B 113.887, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 27. Januar 2006, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 473 vom 4. März 2006 und deren Satzung gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 11. Februar 2009, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 620 vom 20. März 2009 zuletzt abgeändert wurde (die Gesellschaft).

Die Erschienene, handelnd wir vorstehend, hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu dokumentieren:

- I. Lauralee International Limited ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft (die Alleinige Gesellschafterin);
- II. das Stammkapital der Gesellschaft liegt gegenwärtig bei zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) bestehend aus einhundert (100) Anteilen von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125);
- III. die Alleinige Gesellschafterin hat nachfolgende Beschlüsse gefasst:

#### Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, den Gesellschaftszweck zu ändern, um der Gesellschaft den Abschluss von gewissen zusätzlichen Verträgen zu ermöglichen, so wie es textlich in der Änderung der Satzung im folgenden Beschluss wiedergegeben wird.

#### Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft umzuändern, auf das dieser zukünftig wie folgt zu lesen ist:

„ **Art. 2.** Die Zwecke der Gesellschaft sind:

- der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen;
- Beteiligungen und Anteile nehmen, in jedweder Form, an oder in allen kommerziellen, industriellen, finanziellen oder anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, und durch Beteiligungen, Einlagen oder Optionen oder auf jede andere Weise alle Aktien, Schuldverschreibungen, Obligationen oder andere Wertpapiere, Rechte, Patente und Lizenzen, und anderes Eigentum, Rechte und Ansprüche auf Eigentum erwerben, wie die Gesellschaft es für angemessen erachtet, und im Allgemeinen diese zu halten, verwalten, entwickeln, verkaufen oder zu veräußern, im Ganzen oder in Teilen, für die Erlöse, die die Gesellschaft für angemessen hält, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere jeder Gesellschaft mit ähnlichen Aktivitäten;
- Darlehen aufnehmen und Kapital auf jede Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Anleihen Ausgaben oder anderen Art und Weisen der öffentlichen Kapitalbeschaffung, und die Rückzahlung von allen geliehenen Geldern absichern;
- Darlehen zu gewähren oder jede Garantie, Sicherung oder Bürgschaft zu leisten oder abzuschließen, und Sicherheit zu leisten für die Einhaltung der Verpflichtungen von und/oder der Zahlung jedweder Gelder durch jede Person (ein-

schließlich (i) jede Gesellschaft an der die Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt ist, oder (ii) jede Person die zu dem gegebenen Zeitpunkt ein Gesellschafter oder anderweitig direkt oder indirekt an der Gesellschaft beteiligt ist (ein „Verbundenes Unternehmen“), oder (iii) jede Gesellschaft an der ein Verbundenes Unternehmen beteiligt ist, und (iv) jede Person die mit der Gesellschaft in jedwedem Geschäft oder Vorhaben verbunden ist), und sei es durch persönliche Verpflichtung oder Hypothek, Last oder Pfandrecht auf das gesamte oder Teile des (gegenwärtigen oder zukünftigen) Eigentums oder Vermögenswerten der Gesellschaft oder auf andere Art und Weisen; für die Zwecke dieses Artikels 2 schließt „Garantie“ jede Verpflichtung ein, obwohl beschrieben, zu zahlen, die Zahlungsforderungen zu bedienen oder Gelder hierzu zur Verfügung zu stellen oder zu gewährleisten, zu entschädigen und schadlos zu halten gegenüber der Folgen eines Zahlungsverzuges, oder anderweitig verantwortlich zu sein für jede Verbindlichkeit oder finanzielle Verpflichtungen jeder solchen Person.“

#### *Kostenschätzung*

Die Kosten zu Lasten der Gesellschaft für die gegenwärtigen Satzungsänderungen werden auf siebenhundertfünfzig euros (EUR 750.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache; im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: GERIQUE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2014. Relation: LAC/2014/11043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037644/137.

(140042947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

#### **Great German Stores BZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 134.704.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of March.

Before the undersigned, Maître Roger Arrensdorf, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PPL German Real Estate BZ, a private limited liability company, having its registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 134.696,

here represented by Mr Nicolas Gerique, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 March 2014, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith. Such appearing party is the sole shareholder of Great German Stores BZ, a private limited liability company, having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 134.704, incorporated by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11 December 2007, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 185 dated 23 January 2008 and lastly amended by a deed enacted by the same notary on 20 April 2009, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 990 dated 12 May 2009 (the “Company”).

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. PPL German Real Estate BZ is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);
- II. the Company’s share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each;
- III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the corporate object of the Company in order to allow its entry into certain additional agreements, as per the text reflected in the amendment of the articles of association in the following resolution.

### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s objects are:

- the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money;
- to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through - participations, contributions, purchases or options or in any other way any shares, notes, bonds or other securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company having similar activities;
- to borrow and raise money in any manner except by way of bond issuance to the public or other means of raising money from the public and to secure the repayment of any money borrowed;
- to grant loans or provide or contract any guarantee or indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including (i) any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or (ii) any person which is, for the time being, a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company (an "Affiliate Entity") or (iii) any body corporate in which an Affiliate Entity has a direct or indirect interest and (iv) any person who is associated with the Company in any business or venture), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company’s property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 2 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any such person.”

### Estimate of costs

The costs which the Company incurs by reason of the present changes of the articles of association are estimated at seven hundred fifty euro (EUR 750.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the present deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am siebten Tag des Monats März,

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Roger Arrensdorf, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

PPL German Real Estate BZ, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 2A rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500 und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer B 134.696;

hier vertreten durch Herrn Nicolas Gerique, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 7. März 2014, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin von Great German Stores BZ, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 2A rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500 und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer B 134.704, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 11. Dezember 2007, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 185 vom 23. Januar 2008 und deren Satzung gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 20. April 2009, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, Nummer 990 vom 12. Mai 2009 zuletzt abgeändert wurde (die Gesellschaft).

Die Erschienene, handelnd wir vorstehend, hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu dokumentieren:

I. PPL German Real Estate BZ ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft (die Alleinige Gesellschafterin);

II. das Stammkapital der Gesellschaft liegt gegenwärtig bei zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) bestehend aus einhundert (100) Anteilen von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125);

III. die Alleinige Gesellschafterin hat nachfolgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, den Gesellschaftszweck zu ändern, um der Gesellschaft den Abschluss von gewissen zusätzlichen Verträgen zu ermöglichen, so wie es textlich in der Änderung der Satzung im folgenden Beschluss wiedergegeben wird.

*Zweiter Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft umzuändern, auf dass dieser zukünftig wie folgt zu lesen ist:

„ **Art. 2.** Die Zwecke der Gesellschaft sind:

- der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen;

- Beteiligungen und Anteile nehmen, in jedweder Form, an oder in allen kommerziellen, industriellen, finanziellen oder anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, und durch Beteiligungen, Einlagen oder Optionen oder auf jede andere Weise alle Aktien, Schuldverschreibungen, Obligationen oder andere Wertpapiere, Rechte, Patente und Lizenzen, und anderes Eigentum, Rechte und Ansprüche auf Eigentum erwerben, wie die Gesellschaft es für angemessen erachtet, und im Allgemeinen diese zu halten, verwalten, entwickeln, verkaufen oder zu veräußern, im Ganzen oder in Teilen, für die Erlöse, die die Gesellschaft für angemessen hält, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere jeder Gesellschaft mit ähnlichen Aktivitäten;

- Darlehen aufnehmen und Kapital auf jede Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Anleihen Ausgaben oder anderen Art und Weisen der öffentlichen Kapitalbeschaffung, und die Rückzahlung von allen geliehenen Geldern absichern;

- Darlehen zu gewähren oder jede Garantie, Sicherung oder Bürgschaft zu leisten oder abzuschließen, und Sicherheit zu leisten für die Einhaltung der Verpflichtungen von und/oder der Zahlung jedweder Gelder durch jede Person (einschließlich (i) jede Gesellschaft an der die Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt ist, oder (ii) jede Person die zu dem gegebenen Zeitpunkt ein Gesellschafter oder anderweitig direkt oder indirekt an der Gesellschaft beteiligt ist (ein „Verbundenes Unternehmen“), oder (iii) jede Gesellschaft an der ein Verbundenes Unternehmen beteiligt ist, und (iv) jede Person die mit der Gesellschaft in jedwedem Geschäft oder Vorhaben verbunden ist), und sei es durch persönliche Verpflichtung oder Hypothek, Last oder Pfandrecht auf das gesamte oder Teile des (gegenwärtigen oder zukünftigen) Eigentums oder Vermögenswerten der Gesellschaft oder auf andere Art und Weisen; für die Zwecke dieses Artikels 2 schließt „Garantie“ jede Verpflichtung ein, obwohl beschrieben, zu zahlen, die Zahlungsforderungen zu bedienen oder Gelder hierzu zur Verfügung zu stellen oder zu gewährleisten, zu entschädigen und schadlos zu halten gegenüber der Folgen eines Zahlungsverzuges, oder anderweitig verantwortlich zu sein für jede Verbindlichkeit oder finanzielle Verpflichtungen jeder solchen Person.“

*Kostenschätzung*

Die Kosten zu Lasten der Gesellschaft für die gegenwärtigen Satzungsänderungen werden auf siebenhundertfünfzig euros (EUR 750.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache; im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: GERIQUE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2014. Relation: LAC/2014/11046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037512/137.

(140042945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

---

**VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.509.

—  
*Auszug aus dem Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates der VP Bank (Luxembourg) S.A. vom 17. Dezember 2013*

Der Verwaltungsrat beschließt somit, Herrn Christoph Mauchle, geb. 5. Mai 1961, mit geschäftlichem Wohnsitz in 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, als neues Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung vom 17. Dezember 2013 zu kooptieren.

Die Kooptierung von Herrn Mauchle wird der nächstfolgenden Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft zwecks Zustimmung vorgelegt werden.

Für die Richtigkeit des Auszuges  
Günther Hinz / Oliver Hermesdorf

*Sous Directeur / Sous Directeur*

Référence de publication: 2014038491/16.

(140043936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Mars Propco 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.314.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

*Company Director*

Référence de publication: 2014038313/17.

(140044152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

---

**Michaels of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.767.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 30 janvier 2014*

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 30 janvier 2014, MICHAELS U.S. HOLDINGS 2, LLC (G.P.) (Delaware), a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 25.000 parts sociales d'une valeur de 1 CAD chacune, à la société MICHAELS OF CANADA HOLDINGS LP NO. 2, une Limited Partnership incorporée sous les lois de la province d'Alberta, avec siège social au 8000 Bent Branch Drive, Irving, Texas 75063, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre des sociétés (Alberta) sous le numéro LP17988387.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014038326/19.

(140043876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.